



Inter Invest Capital lance le FIP Outre-mer Inter Invest n°1

(AOF) - Inter Invest Capital a annoncé fin octobre le lancement du FIP Outre-mer Inter Invest n°1 destiné au financement de PME de croissance dans les DOM-COM. Le fonds réalise ses investissements dans des PME exerçant leur activité sur 3 zones économiques distinctes : l'arc Antilles-Guyane, les départements de l'Océan Indien et les collectivités de l'Océan Pacifique. "Il est ainsi en mesure de tirer profit de la profondeur et de la spécificité de chacune d'entre elles", souligne la société de gestion.

Bien que la réglementation impose que l'actif d'un FIP Outre-mer soit investi au minimum à 70 % dans les entreprises ultra-marines, Inter Invest Capital s'est fixé pour objectif de porter ce ratio à 90%. Afin de diversifier le portefeuille du FIP Outre-mer Inter Invest n°1 et d'accroître la visibilité de son rendement, les gérants alloueront, par ailleurs, 50% minimum de l'actif sur des obligations convertibles.

Ce fonds étant composé d'instruments financiers d'entreprises non cotées, il présente donc des risques spécifiques, notamment de perte en capital et de liquidité.

Le FIP Outre-mer Inter Invest n°1 est ouvert à la souscription des particuliers redevables de l'IR jusqu'au 31 décembre 2018.

Avec ce FIP, les contribuables peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 38% de leurs versements, en contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans minimum.